



Commune de
Villetaneuse

Service Elections

DE/VB/LR - N° 61/2021

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE A L'OCCASION DU SCRUTIN DU 20 JUIN 2021 CONCERNANT LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Le Maire,

Vu le Décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020 – 1883 du 1^{er} janvier 2021 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Seine Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Vu, l'article R.43 du Code Electoral,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : sont désignés comme présidents des bureaux de vote pour le scrutin du 20 juin 2021 concernant les élections des conseillers départementaux et régionaux :

- Monsieur Dieunor EXCELLENT, Maire, au 1^{er} bureau - Hôtel de Ville, 1, place de l'Hôtel de Ville.
- Monsieur Majide AMMAD, Maire adjoint, au 2^{ème} bureau – Ecole Jules Verne, 105 rue Maurice Grandcoing.
- Madame Yasmina ESSOM, Conseillère déléguée, au 3^{ème} bureau - Ecole maternelle Henri Wallon, rue Henri Wallon.
- Monsieur Malek AIT ARKOUB, Maire adjoint, au 4^{ème} bureau - Ecole Jules Vallès, rue Paul Langevin.
- Monsieur Tarik ZAHIDI, Maire adjoint, au 5^{ème} bureau – Gymnase Paul Langevin, 6 rue Paul Langevin.
- Madame Hassanatou BAH, Maire adjointe, au 6^{ème} bureau – Ecole Jean-Baptiste Clément- 4 place Jean-Baptiste Clément.

Transmission du présent arrêté sera faite à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis.

Notification du présent arrêté sera faite aux intéressés.

Fait à Villetaneuse, le 26 mai 2021

Le Maire,

Dieunor EXCELLENT